

Séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2016 à 18 H, sous la présidence de M. JULIA Lucien.

Présents : M.M TONDEUR, PEYROUTOU, CARAPET, MOLVEAU, Mmes MACABIES, BEAUMONT, PADROSA

Pourvoirs de Monsieur HARRINGTON Derek à M. JULIA, de M. Eric ROBINAT à M. MOLVEAU, de Mme Christine NAVEAU à Mme PADROSA. Le compte-rendu de la dernière réunion du 24 mai est approuvé.

**1) Abattement spécial à la base (10%) en faveur des personnes gravement handicapées ou invalides :**

Une demande a été présentée par une famille, dont le fils est titulaire d'une carte d'invalidité d'un taux d'incapacité égal ou supérieur à 80%.

Certaines conditions devant être remplies par le requérant au regard du code de la sécurité sociale ou du code de l'action sociale et des familles, la délibération du Conseil Municipal devant intervenir avant le 1<sup>er</sup> octobre, ce dernier veut avoir des précisions supplémentaires de la part des services fiscaux, par rapport à la portée de l'abattement au niveau de la commune, si ce dernier est voté, ainsi qu'aux revenus du demandeur ; la délibération est reportée à une date ultérieure.

**2) Manifestation de la Rodella, le dimanche 24 juillet 2016 :**

16H30 : messe et bénédiction de la « Rodella » en l'église de Montbolo

18 H : Concert en l'église avec la chorale « le Chœur Déodat de Séverac » de CERET, montant de la prestation : 200 € ;

Un apéritif dînatoire servi dans les abords de l'église, clôturera cette manifestation.

**30 Juillet 2016, procession de la « Rodella », départ de l'église à 7 heures.**

**3) Affaires diverses :**

**Cérémonie du 14 juillet :** Dépôt de gerbe à 11H30, suivi d'un apéritif devant la mairie.

**Visite guidée de l'église :** Organisée par le Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier, cette visite commentée par Julie SCHLUMBERGER, aura lieu le vendredi 12 août à 15 H sur réservation.

**Frais d'honoraires auprès de Maître COURRECH, avocat à TOULOUSE :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite aux différentes requêtes émises contre la commune, sur différents dossiers, il a pris un avocat pour défendre les intérêts de la commune, auprès du tribunal administratif de Montpellier et de Marseille.

En ce qui concerne les requêtes concernant le PLU et autre instruction, déposées auprès du Tribunal administratif de Montpellier et de Marseille, les honoraires d'avocat, de rédaction et mise au mémoire de défense, s'élèvent à : 10 260 €, à ce jour. Les audiences se poursuivant, il y aura d'autres frais à payer.

**Syndicat d'alimentation en eau potable :** Suite à la dernière réunion à laquelle il assistait, M. PEYROUTOU informe que la Société VEOLIA a été reconduite par le syndicat d'alimentation en eau potable, pour gérer le réseau.

Fin de la séance.